

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 Février 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.001

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.001: CENTRALISATION DE L'EQUIPE TECHNIQUE A LA DECHETTERIE DE TREMOLET

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que suite à une réorganisation des services techniques, le transfert des agents et du matériel de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn, basés actuellement dans les bâtiments de la commune de CHANAC, pourra être effectif au 1er mars 2022.

Il donne la parole à Monsieur Ludovic DELPUECH, Responsable des Services Techniques, pour qu'il présente en détail ce transfert. Outre le fait de centraliser

l'équipe des agents techniques sur un seul site, une des principales raisons de cette réorganisation est due à des problèmes d'hygiène et de sécurité. En effet, suite à une visite des locaux le 07/06/2021, il a été constaté que les locaux n'étaient plus adaptés pour accueillir les agents. De ce fait, une réflexion a été menée afin de transférer les agents et le matériel de la Communauté de communes ALCT sur le site de la déchetterie de la Baraque de Trémolet. Celui-ci dispose de plusieurs bâtiments pouvant accueillir les agents dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène ainsi que de permettre le stockage du matériel. Il conviendra juste de créer un appentis pour le stockage des containers.

Suite à ce changement, il est proposé aux agents d'effectuer les horaires suivants : 8h15 11h45 et 13h45 17h15 sur le site de Trémolet. Une partie du temps de trajet est prise en compte pendant le temps de travail et un véhicule de la collectivité sera mis à disposition afin d'effectuer les déplacements. Une organisation sera mise en place de façon à ce que les agents transférés puissent prendre leur repas à leur domicile autant que possible et dans le cas contraire, l'espace cuisine aménagé du site de Trémolet sera mis à disposition.

La seule modification apportée est la suivante : la collecte des Ordures Ménagères du secteur de Chanac sera déposée, après chaque pesée, au quai de transfert de Trémolet (à la place du site de Redoundel). Ce qui permet de réduire les temps d'attente.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu cet exposé et après échanges de vues,

DECIDE de valider la réorganisation des services techniques telle qu'elle a été présentée par Messieurs le Président et le Responsable des Services techniques,

PRECISE que ce transfert sera effectif au 1^{er} mars 2022,

AUTORISE Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 15 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL